

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel
- · **UFI:** N061-A085-000S-XSNX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Mastic
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MIPA SE

Am Oberen Moos 1 D-84051 Essenbach Tel.: +49 8703 92 20 Fax.: +49 8703 92 21 00

e-mail: sdb-registratur@mipa-paints.com

www.mipa-paints.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence International emergency number: +49(0)700 24112112 (MIP)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07

07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page : 1/10



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

#### Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 1)

Page: 2/10

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

styrène

anhydride maléique

2,2'-(m-Tolylimino)diethanol

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-

#### · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	styrène  ♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; ♠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-≤20%
CAS: 91-99-6 EINECS: 202-114-8	2,2'-(m-Tolylimino)diethanol ♦ STOT RE 2, H373; ♦ Eye Dam. 1, H318; ↑ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%

(suite page 3)

F



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

#### Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

		(suite de la page 2)
Numéro CE: 911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino] bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] (4-methylphenyl)amino]-	
	Eye Dam. 1, H318;	
CAS: 108-31-6	anhydride maléique	≥0,001-<0,1%
Reg.nr.: 01-2119472428-31	Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372;  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %	

<sup>·</sup> Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Page : 3/10



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

## Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 3)

Page: 4/10

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

## · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 100-42-5 styrène

VLEP Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (13)

## 108-31-6 anhydride maléique

VLEP Valeur momentanée: 1 mg/m³

ΑII

## Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

## Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 4)

Page : 5/10

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 145,2 °C (100-42-5 styrène)

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 1,2 Vol % (100-42-5 styrène)

 Supérieure:
 8,9 Vol % (100-42-5 styrène)

 Point d'éclair
 31 °C (DIN EN ISO 1523:2002)

 Transferred de la contraction
 180 °C (DIN EN ISO 1523:2002)

Inflammable.

• Température d'auto-inflammation 480 °C (DIN 51794, 100-42-5 styrène) • Température de décomposition: Non déterminé.

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

(suite page 6)



Page : 6/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 22.08.2024 Date d'impression : 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 5)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique à 20 °C: 15.000-25.000 mPas

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé.

6 hPa (100-42-5 styrène) · Pression de vapeur à 20 °C:

35 hPa · Pression de vapeur à 50 °C:

Densité et/ou densité relative

1,17 g/cm3 (DIN EN ISO 2811-1) · Densité à 20 °C:

Non déterminé. · Densité relative · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Liauide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE) 1.38 % · VOCV (CH) 0.87 % 79,1 % · Teneur en substances solides:

· Changement d'état

Non déterminé. · Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de

danger physique · Substances et mélanges explosibles

néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 6)

Page: 7/10

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 8)



Page : 8/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Catalogue européen des déchets
- 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN3269
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER
- · IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 3 (F3) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA ///

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

· No EMS: F-E,S-D
· Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 9)



Page : 9/10

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

	(suite de la page 8	
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 3 E	
· IMDG · Limited quantities (LQ)	5L	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III	

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Liste extérie	· Liste extérieure des substances (LES) du Canada		
1317-65-3	Calcium carbonate		
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-		
103671-44-9	N,N-bis-(2-hydroxyethyl)-p-toluidine		
2403-88-5	2,2,6,6-tétraméthylpipéridine-4-ol		
5036-48-6	1H-imidazole-1-propylamine		

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:

Classe	Part en %
NK	10-25

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 10)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024 Révision: 22.08.2024

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

#### Nom du produit: Mipa P 88 PE-Feinspachtel

(suite de la page 9) H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. · Date de la version précédente: 11.01.2023 · Numéro de la version précédente: 16 · Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

— F

Page: 10/10